

TABLEAU ÉCONOMIQUE DE L'ARTISANAT

DÉCEMBRE 2016

Cahier IV : Les entreprises de proximité au féminin

Alimentation – BTP – Services – Fabrication



REMERCIEMENTS

Ce travail d'étude a été piloté par l'U2P, dans le cadre de la Commission des Conjointes et de la Parité présidée par Mme Catherine Foucher, et à l'appui d'un groupe de travail partenarial.

MEMBRES DE LA COMMISSION

- **Mme Marie ADELSON**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- **Mme Monique AMOROS**, Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS)
- **Mme Sylvie BARBE**, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)
- **Mme Nicole BARTHELEMY**, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)
- **Mme Marilyne BAUDIN**, Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS)
- **Mme Marie-Claude BRAULT**, Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS)
- **Mme Sandrine CHOUX**, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)
- **Mme Christelle DELOUCHE**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- **Mme Isabelle FILLAUD**, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)
- **Mme Catherine FOUCHER**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- **Mme Agnès HAUTIN**, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
- **Mme Aude LECOART**, Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS)
- **Mme Anne-Marie LE ROUEIL**, Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS)
- **Mme Laurence LIKAR**, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD)
- **Mme Danièle SIMON**, Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de Service et de Fabrication (CNAMS)

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL

- **Mme Marilyne BAUDIN**, Secrétaire générale, CNAMS
- **M. Jean-Michel CASTAGNE**, Responsable de la mission informatique, APCMA
- **Mme Isabelle FILLAUD**, Chef du département affaires juridiques, économiques et européennes, CGAD
- **M. Emmanuel GIGON**, Directeur des Études, des Équilibres et des Placements, RSI
- **Mme Agnès HAUTIN**, Chargée de mission, CAPEB
- **M. Christian PINEAU**, Chef du service relations du travail – protection sociale, U2P

AUTEURS

Catherine Elie, directrice des études et du développement économique.

Assistante: Hella Louzir

Infographie: Sabine Galdemar



PRÉFACE DE

M. Jean-Pierre CROUZET

Président de l'U2P

En tant que Président de l'U2P, mais aussi à titre personnel, je me félicite de la publication de cette étude.

Si le périmètre de l'étude est celui de l'artisanat, du commerce alimentaire et de l'hôtellerie-restauration, elle aura vocation dans les prochaines éditions à inclure également les professions libérales qui sont désormais dans le champ de l'U2P (ex UPA).

Cette étude contribue à l'effort de déconstruction des clichés encore trop ancrés sur nos secteurs d'activités que l'on présente bien trop souvent et à tort comme « masculinisés ».

Or, on voit bien, et l'activité conventionnelle des branches professionnelles de l'artisanat et du commerce de proximité en atteste, que la promotion des femmes dans les entreprises de proximité, l'égalité professionnelle, la lutte contre les inégalités salariales, sont des objectifs très largement partagés aujourd'hui dans nos familles professionnelles.

Les femmes sont un vivier de compétences, de savoir-faire, dont nos métiers,

nos entreprises ont plus que jamais besoin. Qu'elles soient apprenties, salariées, conjointes ou dirigeantes d'entreprise, les femmes sont un facteur majeur de dynamisme social et de croissance économique pour les entreprises de proximité.

À ceux qui considèrent encore les femmes comme simples variables d'ajustement pour nos entreprises, ce document contribuera je l'espère à leur faire changer de regard et à ouvrir les yeux.

Pour la première fois, avec cette étude, nous disposons d'une photographie objective et non discutable.

Elle est un levier participant au changement d'état d'esprit, elle contribue à faire tomber définitivement les barrières invisibles qui existent encore et qui relèvent le plus souvent de mentalités passéistes, de préjugés et de stéréotypes.

Cette image de modernité il nous revient de la valoriser. Elle participe de l'attractivité de nos secteurs professionnels. Nous pouvons en être collectivement fiers.



© Cocktail Santé

PRÉFACE DE

Mme Catherine FOUCHER

Présidente de la commission des conjoints et de la parité U2P

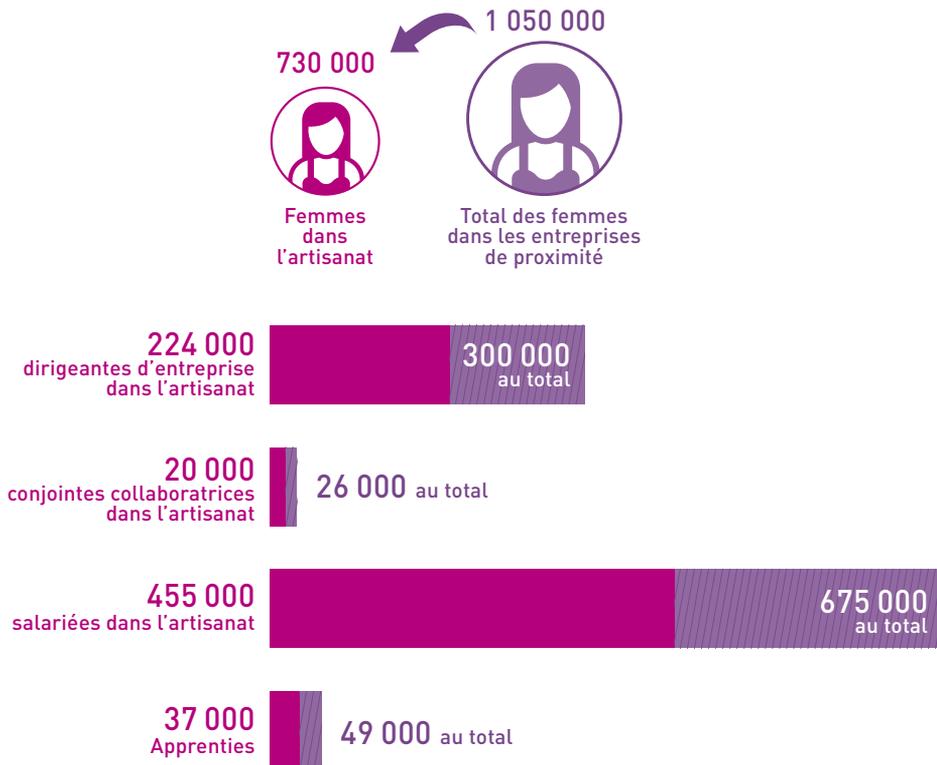
Tous nous connaissons le monde de l'artisanat et du commerce de proximité, car si nous nous tournons vers le passé nous nous trouvons un aïeul, une grand-mère, un grand-oncle, un membre de notre famille qui ont fait partie de l'économie locale de nos régions de France. Cette économie de proximité a été portée par des hommes et des femmes de métiers. Pourtant au cours du temps, aucune étude précise n'a suivi le parcours des femmes qui ont évolué dans les métiers de l'artisanat et du commerce de proximité.

Par ce cahier n° 4 intitulé « Les entreprises de proximité au féminin », l'U2P a souhaité mettre en lumière la place qu'occupent les dirigeantes d'entreprises, les conjointes, les jeunes femmes en apprentissage, les femmes salariées, les femmes tout simplement, dans le monde des métiers de l'artisanat et du commerce de proximité.

Les statistiques de ce cahier montrent que la mixité des métiers et l'entrepreneuriat au féminin varient en fonction des métiers, des mentalités, des périodes de l'histoire de France et de son économie. Aujourd'hui, les opportunités d'emplois et de carrières sont tout autant présentes dans chacun des grands secteurs de l'artisanat et du commerce de proximité : l'alimentation et hôtellerie-café-restaurant, les services, la fabrication, le bâtiment, les travaux publics.

Les actions spécifiques favorisant la place des femmes dans les entreprises de proximité pourront maintenant s'appuyer sur les chiffres et données de ce tableau de bord économique. L'U2P mettra tout en œuvre pour accompagner ces actions qui contribueront à la pérennité des entreprises de proximité.

Les chiffres clés



Artisanat et commerce de proximité : périmètre

Le périmètre d'observation de ce tableau de bord est celui des secteurs d'activité représentés par l'Union des Entreprises de Proximité (U2P), hors professions libérales :

- ceux de l'artisanat, ensemble juridiquement défini par la loi 96-603 du 5 juillet 1996, regroupant 489 activités de fabrication, transformation, réparation ou prestation de service réparties en quatre grandes familles (alimentation, BTP, fabrication, services) ;
- ainsi que ceux du commerce alimentaire de détail et de l'hôtellerie-restauration (la liste des activités est précisée en annexe).

Ce périmètre d'observation sera élargi dans les prochaines éditions aux professions libérales, secteur également représenté par l'U2P, et concerné par le thème de l'étude : la part des femmes parmi les professionnels libéraux est de 44 % en 2012 (le secteur de la santé est le plus féminisé : 55 %, puis le droit : 48 %, enfin le secteur technique : 26 %).

Les entreprises actives dans ces secteurs sont majoritairement positionnées sur des marchés locaux et régionaux. Elles se distinguent par leur ancrage territorial, la proximité géographique et relationnelle qui les lie à leur clientèle. La formulation « entreprise de proximité », qui est aussi la signature de l'U2P, se réfère à cette caractéristique économique et fonctionnelle des très petites entreprises.

Sommaire

Les entreprises de proximité au féminin

<i>Les dirigeantes d'entreprise</i>	7
1 Des dirigeantes d'entreprise plus présentes dans les TPE que dans les PME ..	8
2 Près de 300 000 dirigeantes d'entreprise dans les secteurs de proximité	9
3 Dans l'artisanat, la part a doublé en trente ans	10
4 De fortes disparités sectorielles	12
5 Des choix d'activité plus concentrés	13
6 Les dirigeantes d'entreprise par région	14
7 Un niveau de diplôme plus élevé	16
8 Les modalités d'exercice des indépendantes	18
 <i>Les conjointes de dirigeants</i>	19
9 La composante familiale des entreprises de proximité	20
10 26 000 conjointes collaboratrices	22
 <i>Les salariées</i>	25
11 32 % des salariés du secteur sont des femmes	26
12 Les chiffres de l'emploi salarié du secteur des femmes par région	27
13 Typologie des métiers exercés	29
14 Typologie des contrats de travail	32
 <i>Les apprenties</i>	35
15 28 % des apprentis formés dans le secteur sont des femmes	36
16 Les chiffres des apprenties par région	38
17 Le choix des diplômes préparés	40
18 Plus d'apprenties dans les diplômes de niveau Bac ou supérieurs	42

Annexe méthodologique

43

À propos des données RSI



Le RSI assure une mission de service public, la protection sociale obligatoire de 6,8 millions chefs d'entreprise indépendants actifs et retraités (artisans, industriels, commerçants et professionnels libéraux) et de leurs ayants droit : assurance maladie-maternité, prévention et action sanitaire et sociale pour tous ; retraite, invalidité-décès et indemnités journalières pour les artisans, industriels et commerçants.

Afin de pouvoir étudier les emplois non salariés des entreprises de proximité (chefs d'entreprises indépendants, micro-entrepreneurs, conjoints collaborateurs), l'ISM et le RSI ont engagé un partenariat qui a permis de circonscrire le périmètre de l'artisanat dans la base RSI et d'alimenter cette première analyse inédite des dirigeantes et conjointes collaboratrices.

Ces statistiques seront prochainement enrichies de données complémentaires et seront transmises annuellement par le RSI à compter de 2017.

Le RSI produit également des publications sur les indépendants, études statistiques, financières, etc., disponibles sur le site internet : www.rsi.fr

Les effectifs d'indépendants diffusés par le RSI correspondent au nombre de cotisants affiliés au 31 décembre de l'année, sur le périmètre de 327 codes d'activités principalement artisanales, cela quel que soit l'effectif salarié de l'entreprise, ainsi que dans 11 codes du commerce alimentaire de détail et de l'hôtellerie-restauration.

Les dirigeantes d'entreprise



1 Des dirigeantes d'entreprise plus présentes dans les TPE que dans les PME

En France, les femmes représentent globalement 52 % de la population. Toutefois, leur répartition au sein des différentes catégories socio-professionnelles est loin d'être homogène. Concernant les dirigeants d'entreprises, les femmes sont plus présentes dans les professions libérales (42 %) et

parmi les commerçants (38 %) que dans l'artisanat (23 %). Globalement, on constate également qu'elles sont plus souvent à la tête d'entreprises de moins de 10 salariés que de PME de 10 salariés et plus.

Sexe des chefs d'entreprise par type d'activité en 2013

Part des femmes dans la population



Femmes



Hommes



Part des dirigeantes d'entreprise artisanale (TPE < 10 salariés)*



Part des dirigeantes d'entreprise commerciale (TPE < 10 salariés)**



Part des dirigeantes d'entreprise (> 10 salariés)



Part des dirigeantes d'entreprise des professions libérales



Part des dirigeantes d'entreprise agricole

Source : INSEE, Recensement général de la population, traitement ISM

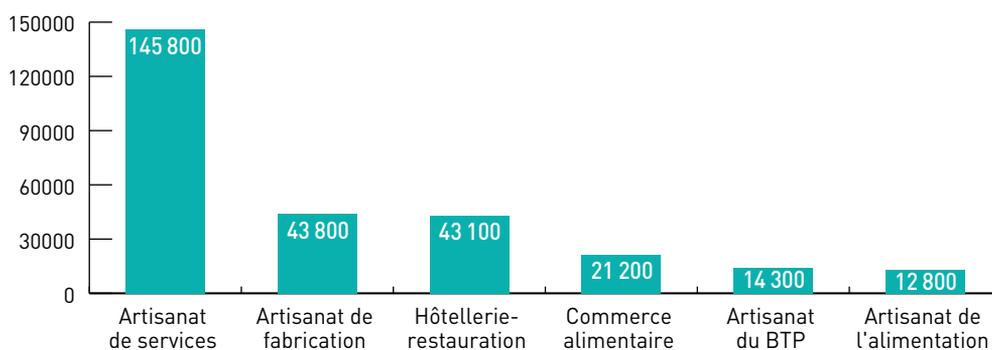
* Dans le Recensement Général de la Population, sont classés comme « artisans » les chefs d'entreprise artisanales de moins de 10 salariés (dont l'artisanat des métiers de bouche). Les autres relèvent de la catégorie « chef d'entreprise de plus de 10 salariés ».

** Sont répertoriés ici tous les dirigeants d'entreprise commerciale (alimentaire et non alimentaire).

2 Près de 300 000 dirigeantes d'entreprise dans les secteurs de proximité

Près de 300 000 femmes dirigent une entreprise de l'artisanat, du commerce alimentaire et de l'hôtellerie-restauration (soit environ une dirigeante d'entreprise sur trois en France). La moitié d'entre elles (145 800) dirigent une entreprise artisanale de services.

Nombre et répartition sectorielle des dirigeantes d'entreprise non salariées en 2015

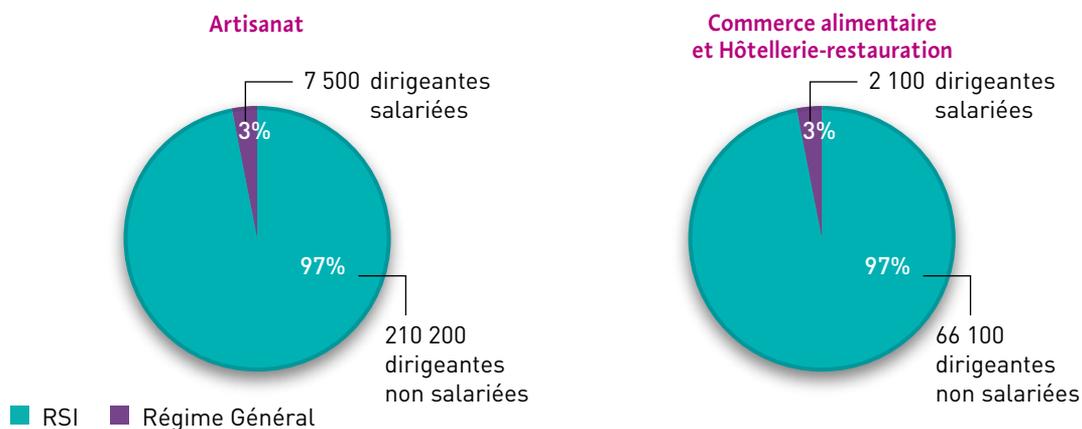


Source : RSI – indépendantes (hors conjointes collaboratrices) – Artisanat de l'alimentation : hors 4781Z hors 5610C.

La quasi-totalité des dirigeantes d'entreprise (près de 97 %) sont affiliées au Régime Social des Indépendants (RSI, non salariées). Environ 10 000

sont salariées en tant que gérantes minoritaires de leur entreprise et sont affiliées à ce titre au Régime Général de la Sécurité Sociale.

Régime social des dirigeantes d'entreprise (2013)



Source : INSEE/DADS (dirigeantes d'entreprise salariées) et RSI (indépendantes hors conjointes collaboratrices).

3 Dans l'artisanat, la part des dirigeantes d'entreprise a doublé en trente ans

La féminisation de la fonction « chef d'entreprise » a progressé. En l'espace de 30 ans, la part de femmes dirigeantes a ainsi doublé dans l'artisanat (elle était de 11 % en 1984). La progression est particulièrement élevée dans les

métiers de bouche et l'artisanat de fabrication, notamment dans la fabrication d'articles divers, les activités du verre et de la céramique (où l'on retrouve de nombreux métiers d'art).

Part des dirigeantes d'entreprise par secteur en 1984 et 2015

	1984*	2015**	
	Part des femmes dans le total des dirigeants de l'activité	Part des femmes dans le total des dirigeants de l'activité	Nombre des dirigeantes d'entreprise (en milliers)
Alimentation	8 %	23 %	12,8
Viandes et poissons	7 %	18 %	3,2
Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie	8 %	25 %	8,2
Autres activités de l'alimentation		37 %	1,5
Bâtiment et travaux publics	2 %	3 %	14,3
Démolition, terrassement, forages et sondages	4 %	4 %	0,7
Génie civil		6 %	0,1
Construction de bâtiments résidentiels		5 %	0,9
Maçonnerie générale, couverture, étanchéification	2 %	3 %	3,2
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux	2 %	2 %	2,3
Cloisonnement, travaux de finition	2 %	4 %	7,2
Fabrication	20 %	32 %	43,8
Fabrication d'articles divers	21 %	47 %	13,1
Fabrication de meubles	9 %	26 %	3,2
Travail du bois		13 %	1,3
Matériaux de construction, chimie, verre et céramique	11 %	33 %	3,5
Papier, imprimerie, reproduction	14 %	36 %	5
Récupération	nd	9 %	0,7
Travail des métaux	5 %	6 %	1,5
Rép. et installation de machines et d'équipements industriels		4 %	0,6
Textile, habillement, cuir et chaussure	49 %	77 %	14,8
Services	23 %	43 %	145,8
Activités de réparation, hors automobile	5 %	19 %	7,1
Services automobiles		6 %	3,1
Autres services	48 %	38 %	32,7
Soins à la personne		88 %	97,6
Transports	9 %	11 %	5,1
Sous-total artisanat	11 %	23 %	216,7
Commerce alimentaire	nd	35 %	21,2
Hôtellerie-restauration	nd	36 %	43,1
Activités non renseignées	nd	14 %	0,2
Total général	nd	25 %	281,1

Sources : *APCMA, L'artisanat en chiffres, base : ensemble des dirigeants (en 1984, la part des dirigeantes salariées était négligeable). **RSI – indépendantes (hors conjointes collaboratrices) – Artisanat de l'alimentation : hors 4781Z hors 5610C.

IV. Les entreprises de proximité au féminin

Ce processus de féminisation s'est poursuivi ces dernières années dans les activités de l'alimentation (18 % de femmes parmi les chefs d'entreprise en 2008, 23 % en 2015), et surtout dans

l'artisanat de fabrication (18 % en 2008, 32 % en 2015). En revanche, ce taux est stable dans le BTP et l'artisanat de services, de même que dans le commerce alimentaire et l'hôtellerie-restauration.

Évolution de la part des femmes parmi les chefs d'entreprise non salariés (2008 à 2015)

Secteurs	2008	2012	2013	2014	2015
Alimentation	18 %	21 %	22 %	23 %	23 %
Bâtiment et travaux publics	4 %	4 %	4 %	3 %	3 %
Fabrication	18 %	27 %	29 %	31 %	32 %
Services	44 %	45 %	45 %	44 %	43 %
Sous-total artisanat	19 %	22 %	22 %	22 %	23 %
Commerce alimentaire-HCR	36 %	36 %	36 %	36 %	36 %
Ensemble des activités	23 %	24 %	24 %	25 %	25 %

Source : RSI – indépendantes (hors conjointes collaboratrices) – Artisanat de l'alimentation : hors 4781Z hors 5610C.

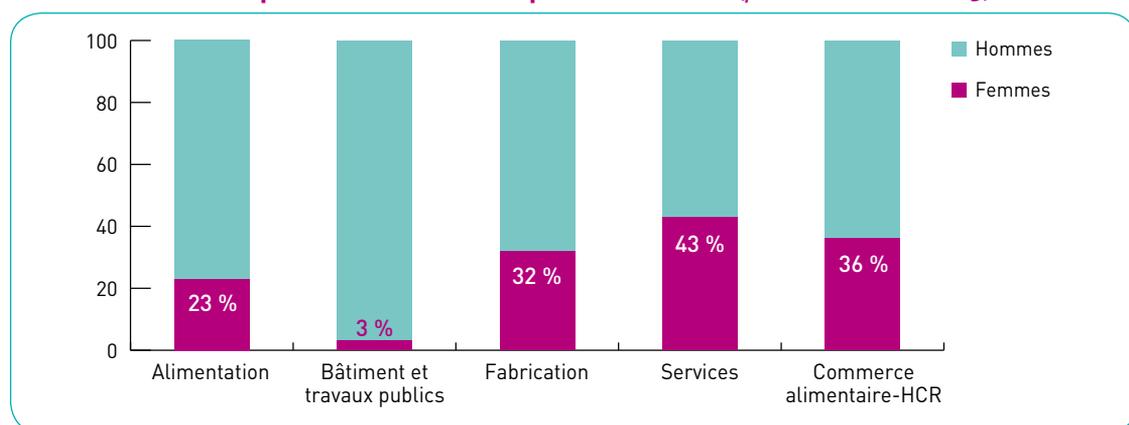
4 De fortes disparités sectorielles

La part des dirigeantes d'entreprise au sein de chaque secteur varie considérablement.

Les femmes dirigent plus souvent des entreprises du commerce alimentaire et de l'hôtellerie-restauration (36 % des chefs d'entreprise sont des femmes), et dans l'artisanat, des entreprises de services (43 % de dirigeantes d'entreprise) ou de fabrication (32 %).

Le contraste est fort avec d'autres activités comme le BTP, secteur qui demeure majoritairement dirigé par des hommes (97 % des dirigeants) ou le travail des métaux (part des hommes chefs d'entreprise : 94 %), la réparation de machines et équipements (96 %), les services automobiles (94 %) ou les transports (89 %).

Part des femmes parmi les chefs d'entreprise non salariés (par secteurs en 2015)



Source : RSI – indépendantes (hors conjointes collaboratrices) – Artisanat de l'alimentation : hors 4781Z hors 5610C.

Les choix d'activités demeurent donc sexués de part et d'autre. Différents facteurs expliquent cette segmentation très forte des activités :

- d'une part, l'histoire et l'héritage des corporations : aux XVIII^e et XIX^e siècles, l'exercice des métiers était réservé aux hommes, à l'exception des activités de l'habillement et du soin du linge qui demeurent aujourd'hui encore pilotées majoritairement par des femmes (77 % dans le textile-habillement, 65 % dans la blanchisserie).
- d'autre part, les choix de formation initiale : la maîtrise du métier est le plus souvent requise pour piloter une entreprise artisanale (sauf

quand la taille permet au dirigeant de se positionner exclusivement sur les fonctions managériales). Comme nous le verrons plus loin, les femmes dirigent des entreprises dans les métiers auxquels elles se sont principalement formées. Lors des choix d'orientation, le poids des représentations et des préjugés encore très répandus chez les jeunes femmes, leurs parents ou dans les équipes éducatives restreint les choix de formation aux métiers traditionnellement féminins, comme les soins de beauté, la coiffure, la fleuristerie.

5 Des choix d'activité plus concentrés

Les choix d'installation des femmes sont plus concentrés. Ainsi, dans l'artisanat, une dirigeante d'entreprise sur deux est active dans l'une des trois activités suivantes : la coiffure, l'esthétique et les travaux de nettoyage. Pour les

hommes, ce sont neuf activités qui regroupent la moitié d'entre eux : les différents corps du BTP, la réparation automobile, le transport par taxis et le nettoyage.

Palmarès des 12 activités artisanales comprenant le plus grand nombre de chefs d'entreprise non salariés

Activités	Nbre de chefs d'entreprise hommes	Part du total
Travaux de maçonnerie générale	68 600	9 %
Travaux d'installation électrique	55 900	7 %
Entretien et répar. de véh. auto.	43 100	6 %
Travaux de menuis. bois et PVC	42 400	6 %
Taxis/VTC	38 800	5 %
Travaux de peinture et vitrerie	35 800	5 %
Travaux d'installation eau et gaz	32 600	4 %
Autres activités de nettoyage	30 100	4 %
Travaux de plâtrerie	22 300	3 %
Travaux de revêt. des sols et murs	21 400	3 %
Boulan. et boulan.-pâtisserie	21 200	3 %
Travaux de couverture	19 100	3 %
Autres activités	314 300	42 %
Total	745 600	100 %

Source : RSI – indépendantes (hors conjointes collaboratrices).

Dans l'hôtellerie-restauration et le commerce alimentaire de détail, les choix d'installation sont plus homogènes. Trois activités regroupent plus des

deux tiers des dirigeants, hommes ou femmes : la restauration traditionnelle, les débits de boissons, et le commerce alimentaire sur éventails et marchés.

Palmarès des activités de l'hôtellerie – restauration et du commerce alimentaire

Activités	Nbre de chefs d'entreprise hommes	Part du total
Restauration tradit.	43 300	38 %
Débits de boissons	18 500	16 %
Com. alim. sur éventails et marchés	18 900	16 %
Autres activités	34 400	30 %
Total	115 100	100 %

Source : RSI – indépendantes (hors conjointes collaboratrices).

Activités	Nbre de chefs d'entreprise femmes	Part du total
Restauration tradit.	22 400	35 %
Débits de boissons	11 600	18 %
Com. alim. sur éventails et marchés	8 500	13 %
Autres activités	21 800	34 %
Total	64 300	100 %

6 Les dirigeantes d'entreprise par région

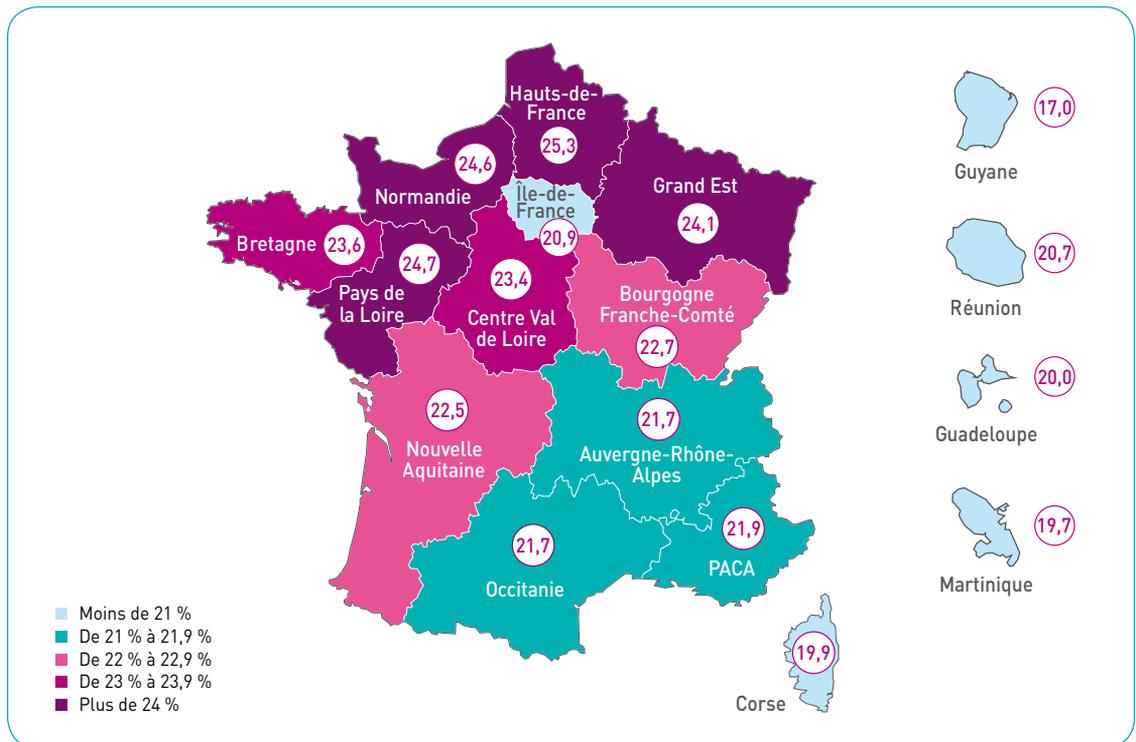
La répartition géographique des femmes parmi les chefs d'entreprise n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire national.

Dans l'artisanat, leur part est plus élevée au Nord de la Loire, les Régions Hauts-de-France (25,3 %), Pays de la Loire (24,7 %) et Normandie (24,6 %)

affichant les scores les plus élevés.

Les femmes dirigeantes sont moins nombreuses dans les départements d'Outre-mer, en Occitanie (21,7 %) en Auvergne-Rhône-Alpes (21,7 %), en région PACA (21,9 %) et en Île-de-France (Paris faisant exception).

Part des femmes parmi les chefs d'entreprise artisanales non salariés en 2015 par région



Source : RSI, indépendants hors conjoints collaborateurs dans les activités principalement artisanales. – Artisanat de l'alimentation : hors 4781Z hors 5610C. Traitement ISM.

La répartition diffère sensiblement pour les activités du commerce alimentaire et l'hôtellerie-restauration. La fonction dirigeante est plus féminisée dans les territoires domiens (hors La Réunion) et

le long de la côte atlantique. En métropole, la part des dirigeantes d'entreprise atteint son taux le plus élevé en Bretagne (41,2 %) et en Nouvelle Aquitaine (38,3 %).

IV. Les entreprises de proximité au féminin

Part des femmes parmi les chefs d'entreprise non salariés du commerce alimentaire et de l'hôtellerie-restauration par région en 2015



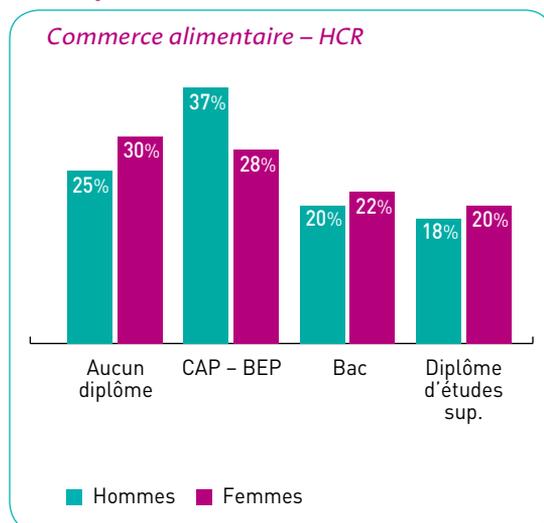
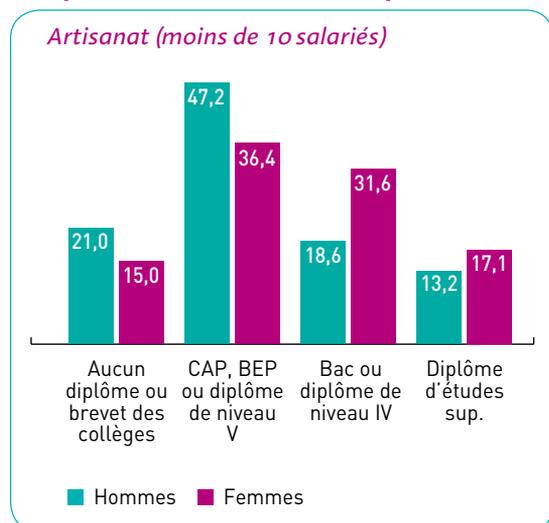
Source : RSI, indépendants hors conjoints collaborateurs. Traitement ISM.

7 Un niveau de diplôme plus élevé

Les dirigeantes d'entreprise présentent quelques caractéristiques démographiques et sociologiques. Dans l'artisanat, elles sont plus diplômées que les hommes : 49 % des femmes dirigeantes

d'entreprise artisanale (moins de 10 salariés) ont un diplôme au moins égal au baccalauréat contre 32 % des hommes.

Répartition des chefs d'entreprise selon le diplôme le plus élevé obtenu (2013)



Source : INSEE, RGP, 2013. Traitement ISM.

Cette caractéristique est visible dans tous les secteurs de l'artisanat : dans le BTP, 50 % des dirigeantes d'entreprise ont un niveau Bac ou supérieur (contre 30 % des hommes), une proportion

qui se monte à 30 % dans l'artisanat de l'alimentation (contre 22 % des hommes) et 58 % dans l'artisanat de fabrication (contre 41 % des hommes).

Diplôme le plus élevé détenu par les chefs d'entreprise artisanales (<10 salariés) par secteur

	BTP		Alimentation		Fabrication		Services	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Aucun diplôme, brevet des collèges	20 %	20 %	13 %	25 %	17 %	17 %	20 %	9 %
CAP, BEP, autre diplôme de niveau V	50 %	29 %	64 %	36 %	42 %	25 %	45 %	43 %
Bac, autre diplôme de niveau IV	18 %	25 %	14 %	23 %	19 %	25 %	23 %	39 %
Diplôme d'études supérieures	12 %	25 %	8 %	17 %	22 %	33 %	12 %	10 %

Source : INSEE, RGP, 2013. Traitement ISM.

IV. Les entreprises de proximité au féminin

Dans l'artisanat des services, ce niveau plus élevé en matière de diplômes détenus s'explique en partie par l'obligation de détention d'un titre de niveau IV pour exercer l'activité de coiffure, cette contrainte n'existant pas pour les professions exercées principalement par des hommes (comme les services automobiles ou les activités de réparation).

Cet argument ne s'applique pas cependant aux activités de l'alimentation, du BTP ou de fabrication. Deux autres facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette distinction dans les parcours scolaires des hommes et des femmes dirigeantes d'entreprise artisanale :

- les femmes qui se sont formées au métier de leur entreprise ont poussé plus loin leur parcours de formation (ce que semblent indiquer les statistiques de l'apprentissage) ;
- une partie des dirigeantes d'entreprise ont réalisé leur parcours de formation dans un autre domaine que le métier de leur entreprise. Elles ont pu accéder à cette fonction, soit à l'occasion d'une reconversion, soit en raison d'une alliance familiale.

Dans le commerce alimentaire de détail et l'hôtellerie-restauration, les niveaux de formation sont en revanche homogènes.

8 Les modalités d'exercice des indépendantes

Selon les chiffres du RSI en 2015, les femmes font plus souvent le choix du régime micro-entrepreneur que les hommes. Ainsi, dans l'artisanat, 47 % des femmes installées à leur compte ont un régime de micro-entrepreneur, contre 36 %

des hommes. Seul le secteur du BTP échappe à cette tendance dans l'artisanat. Le choix du régime paraît plus neutre dans le commerce alimentaire et l'hôtellerie-restauration.

Nombre et part des micro-entrepreneurs parmi les travailleurs indépendants en 2015

	Nombre de femmes parmi les micro-entrepreneurs	Part parmi les femmes indépendantes affiliées au RSI	Nombre de micro-entrepreneurs hommes	Part parmi les hommes indépendants affiliés au RSI
Artisanat	101,1	47 %	269,6	36 %
Alimentation	2,4	19 %	3,1	7 %
BTP	3,6	25 %	157,2	38 %
Fabrication	30,7	70 %	31,3	33 %
Services	64,3	44 %	78,1	41 %
Commerce alimentaire-HCR	10,6	16 %		15 %

Source : base des travailleurs indépendants hors conjoints collaborateurs – sont répertoriés tous les micro-entrepreneurs administrativement actifs au 31 décembre 2015 – 60 % d'entre eux environ déclarent un chiffre d'affaires.

Dans quelques secteurs, la majorité des femmes se sont d'ailleurs installées sous ce régime :

- la bijouterie fantaisie (91 % de femmes y exercent

sous ce régime), la photographie (85 %) et de nombreux métiers d'art ;

- les activités du textile-habillement, de nettoyage.

Activités	Nombre de femmes ayant le régime micro-entrepreneur	Part de femmes ayant le régime micro-entrepreneur parmi les indépendantes
1729Z Fabrication d'articles en papier	280	93 %
3213z Bijouterie fantaisie	6640	91 %
1723Z Fabrication d'articles de papeterie	169	90 %
1439z Fabrication d'articles en maille	311	87 %
2349z Fabrication d'autres produits céramiques	179	86 %
1419z Fabrication d'accessoires en cuir	1902	86 %
7420z Activités photographiques	5875	85 %
1629z Fabrication d'objets divers en bois	887	85 %
3299z Autres activités manufacturières	2204	83 %
1813z Activités de pré-presses	2491	82 %
1392z Fabrication d'articles textiles	1482	82 %
1072z Fabrication de biscuits, biscottes	483	81 %

Source : RSI, base des indépendants (hors conjoints collaborateurs).

Les conjointes de dirigeants



9 La composante familiale des entreprises de proximité

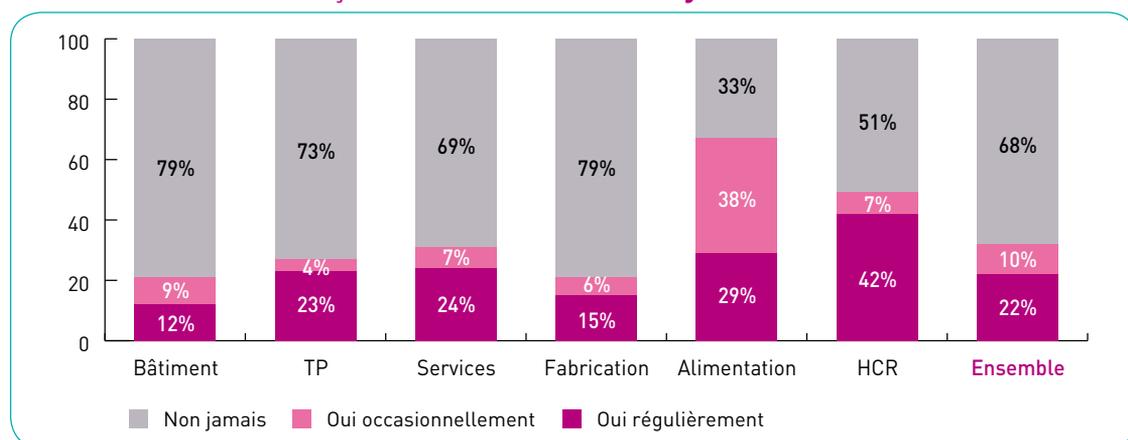
Le monde des petites entreprises a longtemps fonctionné dans une dynamique familiale, avec une gestion souvent bicéphale, partagée entre le dirigeant et son conjoint.

Cette composante familiale existe encore : en 2016, selon l'enquête U2P I+C, 22 % des dirigeants interrogés déclarent que leur conjoint

travaille régulièrement dans l'entreprise et 10 % occasionnellement.

La participation des conjoints est plus fréquente dans l'artisanat et le commerce alimentaire (29 % de conjoints y travaillent régulièrement) et dans l'hôtellerie-restauration (42 %).

Part d'artisans-commerçants travaillant avec leur conjoint



Source : enquête U2P I+C, octobre 2016 – base : échantillon 4 000 entreprises, hors micro-entrepreneurs.

Le temps hebdomadaire consacré par le conjoint augmente avec la taille de l'entreprise : partiel dans les entreprises sans salarié (21 h hebdomadaire en moyenne), le poste devient complet dans les entreprises de 6 salariés et plus. Un tiers

des conjoints actifs dans les entreprises sans salarié exercent d'ailleurs une autre activité professionnelle en dehors de l'entreprise.

Temps hebdomadaire consacré par les conjoints à l'entreprise par taille d'effectifs

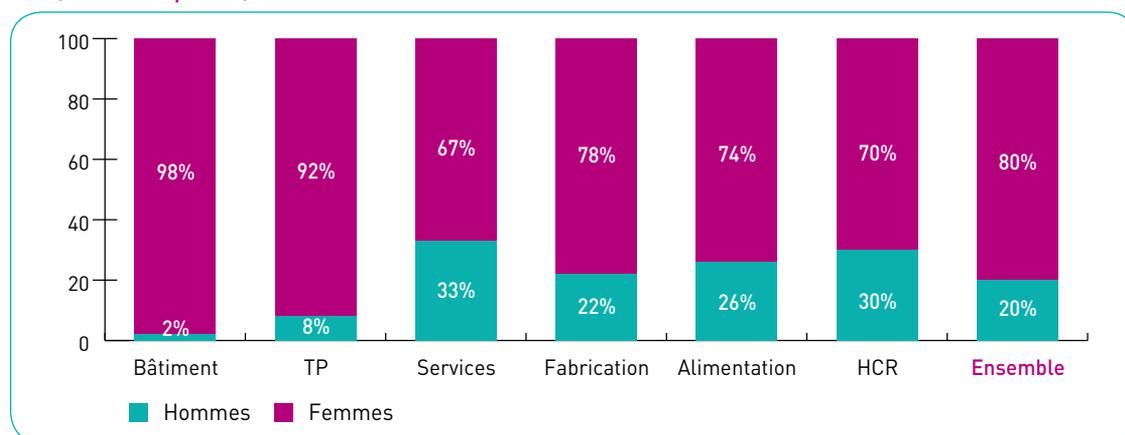
0 salarié	1 à 5 salariés	6 à 10 salariés	10 salariés et plus	Ensemble
21,5 heures	29 heures	34,5 heures	34,5 heures	25 heures

Sources : enquête U2P I+C, octobre 2016.

IV. Les entreprises de proximité au féminin

Dans 80% des cas, les conjoints sont des femmes (un taux en toute logique inversement proportionnel à la part de femmes dirigeantes).

Sexe des conjoints travaillant régulièrement ou occasionnellement dans l'entreprise (% d'entreprises)



Source : enquête U2P I+C, octobre 2016.

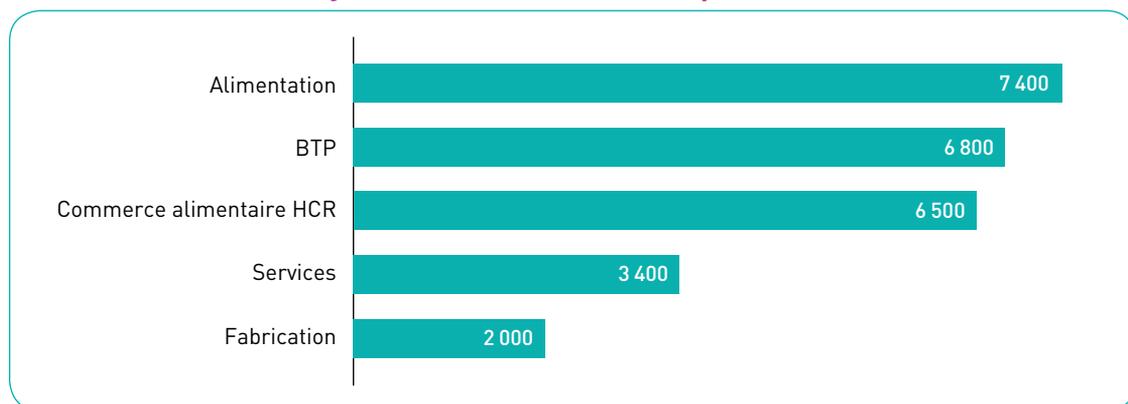
10 26 000 conjointes collaboratrices

Les femmes travaillant régulièrement dans l'entreprise de leur conjoint ont le choix de trois statuts juridiques : conjointe collaboratrice, salariée ou associée. Dans les entreprises sans salarié, le statut de conjointe collaboratrice prédomine. Dans les entreprises ayant des salariés,

les conjointes choisissent en revanche majoritairement le statut de salariée.

En 2015, environ 32 000 conjoints ont opté pour le régime de conjoint collaborateur et sont affiliés au Régime Social des Indépendants, dont 26 000 femmes.

Nombre de femmes conjointes collaboratrices en 2015 par secteurs



Source : RSI, conjointes collaboratrices en 2015.

Les conjointes collaboratrices représentaient en 2015 2 % du total des indépendants affiliés au RSI. Les conjointes collaboratrices sont relativement peu nombreuses dans les départements

d'Outre-mer, la région du Grand Est, l'Île-de-France et les régions du pourtour méditerranéen (Corse, PACA, Occitanie).

IV. Les entreprises de proximité au féminin

Nombre de conjointes collaboratrices cotisant au RSI en 2015 par régions (en milliers)

Régions	Artisanat	Commerce alimentaire – HCR	Total général
Auvergne-Rhône-Alpes	2,8	1,0	3,8
Bourgogne Franche Comté	1,2	0,3	1,5
Bretagne	1,3	0,5	1,8
Centre-Val de Loire	1,2	0,4	1,6
Corse	-	-	0,1
DOM	-	-	0,1
Grand Est	1,2	0,3	1,6
Hauts-de-France	1,8	0,6	2,4
Île-de-France	1,1	0,4	1,5
Normandie	1,7	0,6	2,3
Nouvelle Aquitaine	2,5	0,7	3,2
Occitanie	2,0	0,6	2,6
PACA	1,2	0,4	1,6
Pays de Loire	1,5	0,5	2,0
Total général	19,6	6,5	26,2

Source : RSI, conjointes collaboratrices en 2015.

Les salariées



11 32 % des salariés du secteur sont des femmes

Les entreprises de proximité (hors professions libérales) emploient plus de 2,1 millions de salariés. Dans cet ensemble, les femmes occupent 675 000 postes salariés, soit 32 % des effectifs (dans le seul périmètre de l'artisanat, cette part est de 27 %).

La part des femmes en poste salarié est très variable selon les secteurs :

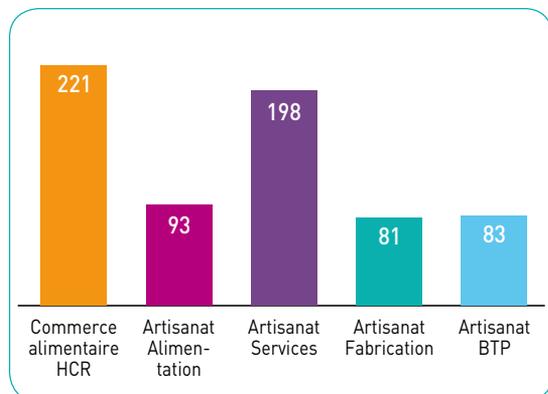
- les effectifs sont relativement à parité dans l'artisanat et le commerce alimentaire, l'hôtellerie-restauration et l'artisanat des services (mais coexistent dans ces secteurs des activités à do-

minante masculine et d'autres à dominante féminine) ;

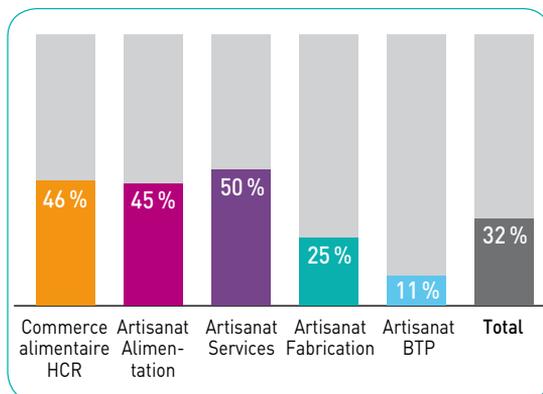
- les femmes représentent 25 % des postes salariés dans l'artisanat de fabrication ;
- dans le BTP, 11 % des postes sont occupés par des femmes (principalement dans les fonctions de gestion-administration).

La proportion de femmes salariées est supérieure dans tous les secteurs à celle des dirigeantes d'entreprises, sauf dans l'artisanat de fabrication (25 % des salariés sont des femmes, contre 32 % des dirigeants).

Nombre de salariées par secteur en 2013
(en milliers)



Part des femmes dans l'emploi salarié par secteur d'activité en 2013



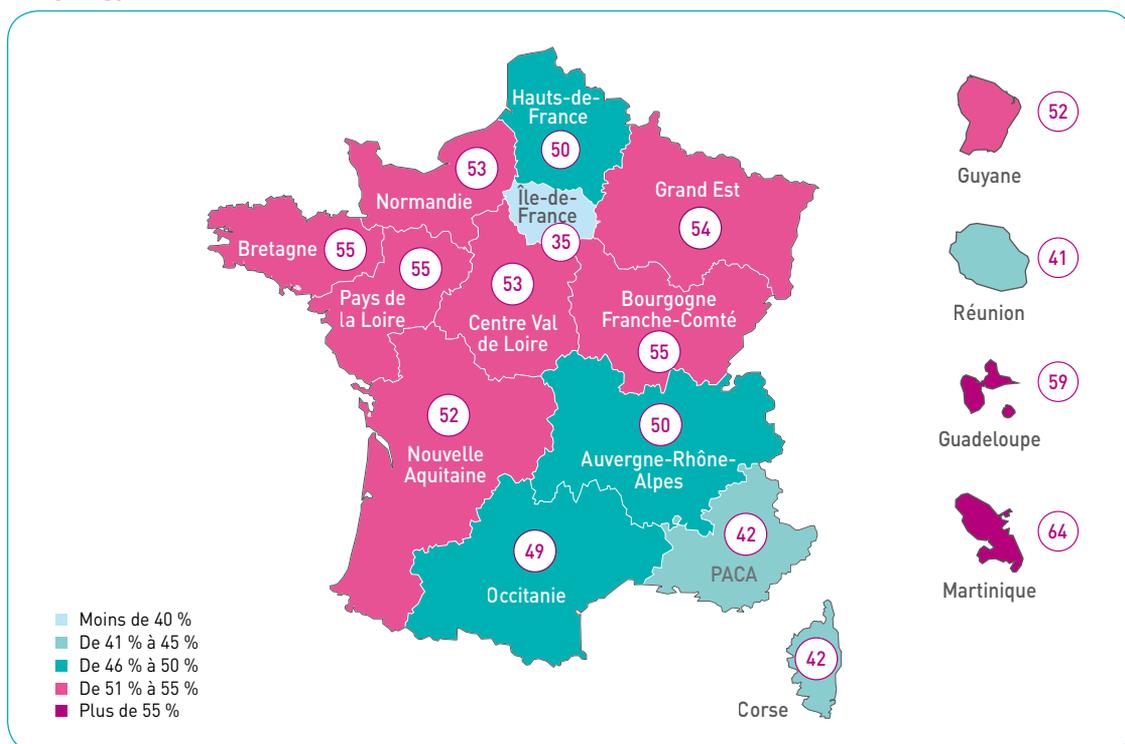
Source : INSEE, DADS – champ : postes salariés non annexes des TPE de moins de 20 salariés.

12 Les chiffres de l'emploi salarié des femmes par région

L'emploi salarié des femmes dans le commerce alimentaire et l'hôtellerie-restauration est plus ou moins développé selon les régions: la part de femmes atteint son niveau

le plus élevé (64 %) dans les Antilles (Martinique, Guadeloupe) et dans les régions du nord de la Loire (entre 50 et 55 %), à l'exception de l'Île-de-France qui détient le taux le plus faible (35 %).

Part des femmes parmi les salariés du commerce alimentaire et de l'hôtellerie-restauration (2013)



Source : INSEE/DADS. Base : salariés des TPE de moins de 20 salariés. Traitement ISM.

Concernant l'emploi salarié artisanal, la part des femmes varie en métropole entre 26 % (Hauts-de-France) et 29 % (régions du Grand Est et des

Pays de la Loire). La féminisation des emplois salariés est plus faible en Corse, en Guyane et à la Réunion.

Part des femmes parmi les salariés de l'artisanat (2013)



Source : INSEE/DADS. Base : salariés des TPE de moins de 20 salariés. Traitement ISM.

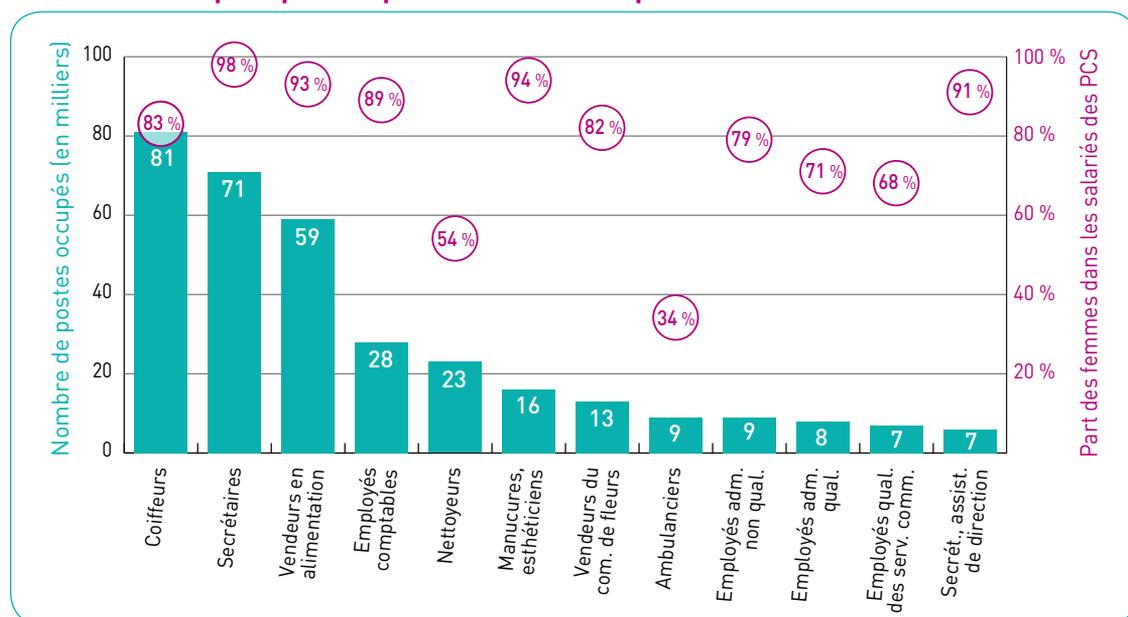
13 Typologie des métiers exercés

Dans les entreprises de proximité, comme dans l'ensemble du secteur marchand, les femmes et les hommes n'exercent pas souvent les mêmes métiers. Les femmes occupent plus souvent les postes des fonctions supports (vente, gestion administrative) ou exercent des métiers de services. Dans l'artisanat, les professions de coiffeuse, secrétaire et vendeuse en alimentation figurent ainsi en tête du palmarès des princi-

aux métiers occupés par les femmes. Les autres professions de ce classement sont des métiers de service (esthéticienne, fleuriste, ambulancière, conductrice de taxi), ou des professions de vente ou de gestion administrative.

La plupart de ces professions sont fortement féminisées : les femmes y occupent souvent plus de 70 % des postes.

Palmarès des principaux emplois salariés exercés par les femmes dans l'artisanat



Source : INSEE, DADS 2012 – champ : postes non annexes salariés des TPE de moins de 20 salariés dans les activités principalement artisanales. Traitement ISM. Clé de lecture : plus de 81 000 femmes exercent le métier de coiffeur, une profession exercée par 83 % des femmes.

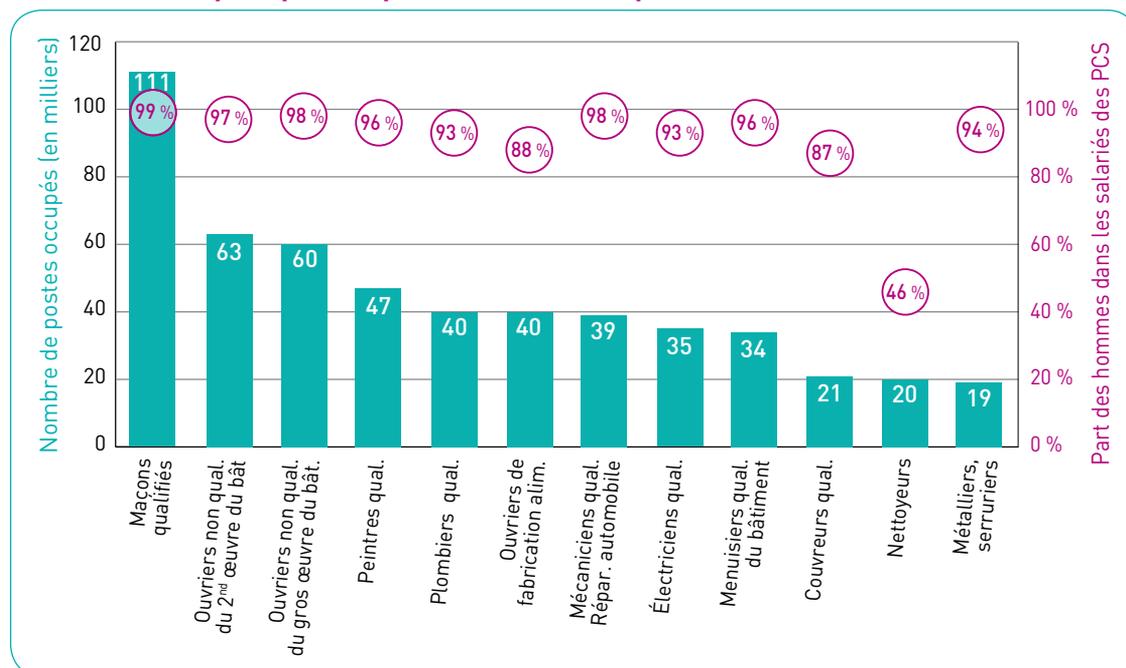
13 Typologie des métiers exercés

Les métiers de l'artisanat principalement investis en nombre par les hommes sont les métiers d'ouvrier du BTP et de la réparation automobile, exercés dans plus de 95 % des cas par des hommes. Suivent également la plupart des métiers ouvriers de fabrication.

La parité est donc rarement présente dans la plupart des métiers.

La répartition des professions dans l'artisanat alimentaire est très représentative de la segmentation des emplois : les métiers de fabrication sont à recrutement masculin (boulangers-pâtisseries : 93 % de salariés-hommes, bouchers : 97 %, charcutiers : 91 %), alors que les femmes sont positionnées principalement dans les postes de vente (93 % de femmes).

Palmarès des principaux emplois salariés exercés par les hommes dans l'artisanat



Source : INSEE, DADS 2012, traitement ISM – champ : postes salariés non annexes des TPE de moins de 20 salariés dans les activités principalement artisanales. Traitement ISM. Clé de lecture : 119 000 hommes exercent l'emploi salarié de maçon qualifié, une profession occupée à 99 % par des hommes.

IV. Les entreprises de proximité au féminin

Si les métiers du commerce alimentaire et de l'hôtellerie-restauration affichent une plus grande mixité (notamment pour ce qui concerne les métiers de service en restauration et employés de l'hôtellerie), on observe pour d'autres professions une répartition sexuée des postes salariés :

- le métier de cuisinier reste à recrutement essentiellement masculin ;
- celui de caissier se décline en revanche au féminin, de même que les emplois administratifs, comptables et financiers dans ces activités.

Nombre et part de femmes dans les emplois salariés du commerce alimentaire et de l'hôtellerie-restauration

PCS	Nombre de salariées dans la profession (en milliers)	Part de femmes parmi les salariés de la profession
Serveurs, commis de restaurant, garçons non qualifiés	50,6	58 %
Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés	38,4	51 %
Aides de cuisine, apprentis de cuisine et employés polyvalents de la restauration	26,3	39 %
Vendeurs en alimentation	20,9	64 %
Employés d'étage et employés polyvalents de l'hôtellerie	19,9	73 %
Cuisiniers et commis de cuisine	11,3	17 %
Employés de l'hôtellerie: réception et hall	9,6	56 %
Employés de libre-service du commerce et magasiniers	7,2	53 %
Cadres de l'hôtellerie et de la restauration	4,5	34 %
Caissiers de magasin	3,9	80 %
Employés qualifiés des services comptables ou financiers	2,7	76 %
Secrétaires	2,6	84 %

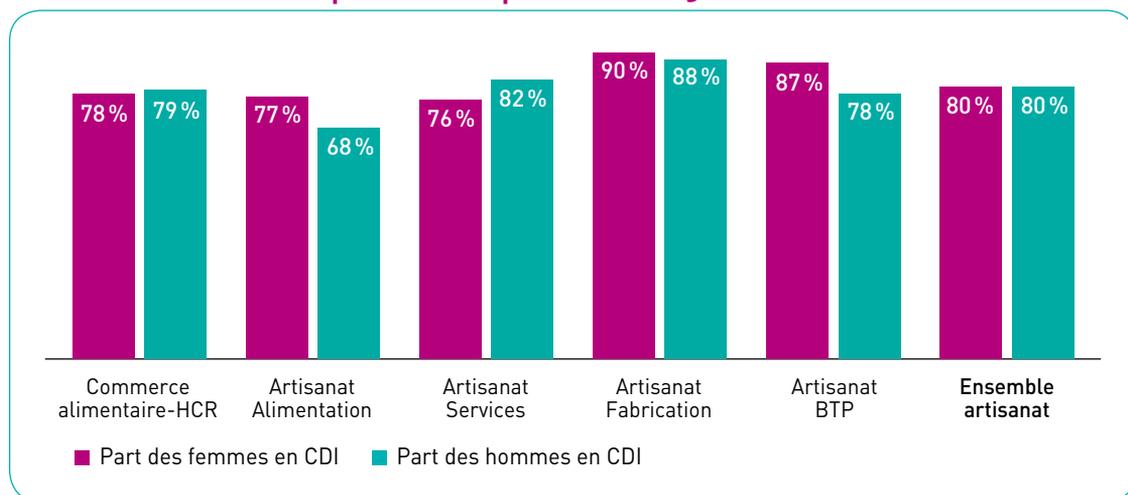
Source : INSEE, DADS 2012, traitement ISM – champ : postes salariés non annexes des TPE de moins de 20 salariés.

14 Typologie des contrats de travail

La part de femmes en contrat à durée indéterminée est équivalente à celle des hommes (80 %). La part des femmes en CDI est même supérieure de 10 points à celle des hommes dans

l'artisanat de l'alimentation et du BTP (activités plus souvent à caractère saisonnier). La part de femmes en CDI est plus faible dans une famille d'activité, celle de l'artisanat de services.

Part des salariés en CDI par secteur et par sexe en 2013



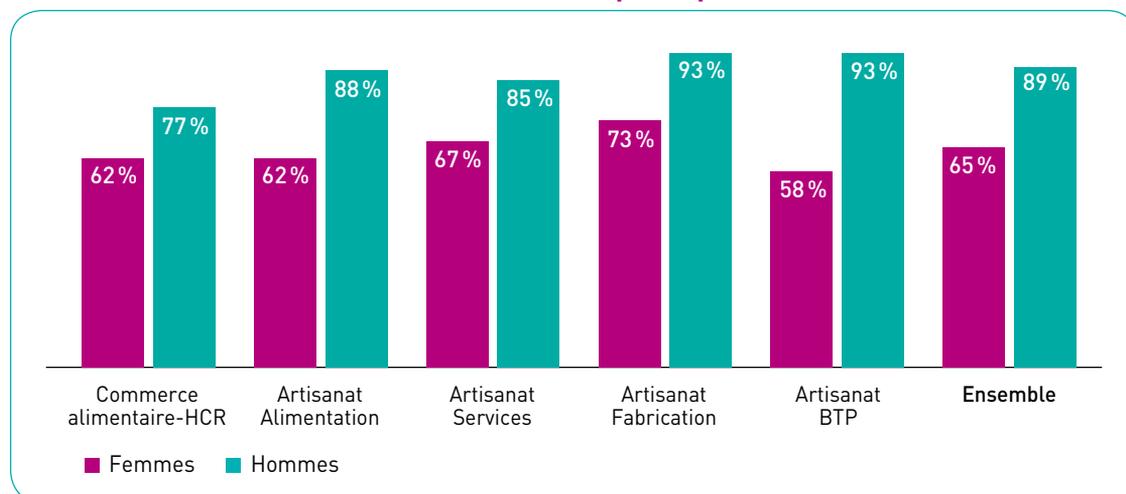
Source : INSEE DADS 2013 - champ : postes salariés non annexes des TPE de moins de 20 salariés.

Concernant le temps de travail, 65 % des salariées occupent un poste à temps plein, contre 89 % des hommes (dans l'artisanat, les parts sont respectivement de 66 % et 92 %). Cette disparité s'observe dans tous les secteurs

et correspond aux conditions observées globalement dans l'ensemble de l'économie. L'écart entre les taux de temps partiel des femmes et des hommes est observé dans la plupart des professions.

IV. Les entreprises de proximité au féminin

Part des salariés de l'artisanat travaillant à temps complet



Source : INSEE DADS 2013 - champ : postes salariés non annexes des TPE de moins de 20 salariés.

Les apprenties



15 28 % des apprentis formés dans le secteur sont des femmes

En 2014-2015, 49 100 femmes suivaient une formation en apprentissage dans les TPE de l'artisanat, du commerce de proximité et de l'hôtellerie-restauration (sur un nombre total de 185 milliers, soit 28 % du total des apprentis). Plus de 90 % des apprenties sont concentrées dans les activités de l'artisanat des services, de l'alimentation ou de l'hôtellerie-restauration.

La surreprésentation des hommes est supérieure à la structure actuelle des emplois salariés, sauf dans l'artisanat de services. L'orientation en apprentissage a donc tendance à renforcer les spécificités d'exercice des métiers.

Nombre d'apprenties formées par secteur et part des femmes parmi les apprentis

	Nombre d'apprenties formées en 2014-2015 (en milliers)	Part des femmes dans les apprentis du secteur en 2014-2015	Part des femmes parmi les salariés en 2013	Part des femmes dirigeantes d'entreprise en 2015
Hôtellerie-restauration	10,3	39 %	46 %	36 %
Commerce alimentaire	1,3	45 %		35 %
Alimentation	10,1	28 %	45 %	23 %
BTP	2,1	4 %	11 %	3 %
Fabrication	1,9	16 %	25 %	32 %
Services	23,3	62 %	50 %	43 %
Total artisanat	37,4	26 %	27 %	23 %
Total général	49,1	28 %	32 %	25 %

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA, traitement ISM – champ : apprentis formés dans les TPE de moins de 20 salariés.

Le choix des métiers reste particulièrement sexué dans l'artisanat (26 % des apprentis formés sont des femmes).

La plupart des activités conservent un recrutement majoritairement masculin (avec des bastions forts comme les métiers du BTP ou des services automobiles, dont plus de 95 % des apprentis sont des hommes).

Inversement, quelques activités, au sein des

services, emploient essentiellement des apprenties : la coiffure et les soins de beauté (91 % de femmes), le commerce de fleurs : 85 % ; la photographie : 64 % ; la blanchisserie de détail : 79 %. Les apprenties sont également majoritaires dans quelques activités de fabrication d'articles divers (comme la bijouterie : 60 % ; la prothèse dentaire : 47 %), ou les activités du textile-habillement (60 %).

IV. Les entreprises de proximité au féminin

Répartition des apprentis par sexe et par sous-secteurs en 2014-2015

	Nombre d'apprenties (en milliers) ⁽¹⁾	% dans l'ensemble des apprentis ⁽¹⁾	% de femmes dans l'emploi salarié du secteur ⁽²⁾
Alimentation			
Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie	9,1	32 %	51 %
Viandes et poissons	0,8	11 %	35 %
Autres activités de l'alimentation	0,2	40 %	39 %
Bâtiment et travaux publics			
Construction de bâtiments résidentiels	-	4 %	12 %
Génie civil	-	8 %	12 %
Démolition, terrassement, forages et sondages	-	3 %	11 %
Maçonnerie générale, couverture, étanchéification	0,4	2 %	9 %
Installation électrique, plomberie	0,3	2 %	13 %
Cloisonnement, travaux de finition	1,2	7 %	12 %
Fabrication			
Textile, habillement, cuir	0,2	61 %	58 %
Travail du bois	-	6 %	16 %
Papier, imprimerie, reproduction	0,2	32 %	38 %
Matériaux chimie, verre et céramique	0,2	23 %	26 %
Travail des métaux	0,3	8 %	16 %
Fabrication de meubles	0,2	15 %	21 %
Fabrication d'articles divers	0,6	37 %	40 %
Réparation et installation de machines/équipements	0,1	5 %	16 %
Récupération	-	23 %	19 %
Services			
Services automobiles	0,4	3 %	18 %
Transports	0,1	27 %	34 %
Activités de réparation	0,1	23 %	30 %
Soins à la personne	19,5	91 %	90 %
Autres services	3,2	76 %	78 %
Hôtellerie-restauration	10,3	39 %	46 %
Commerce alimentaire	1,3	45 %	

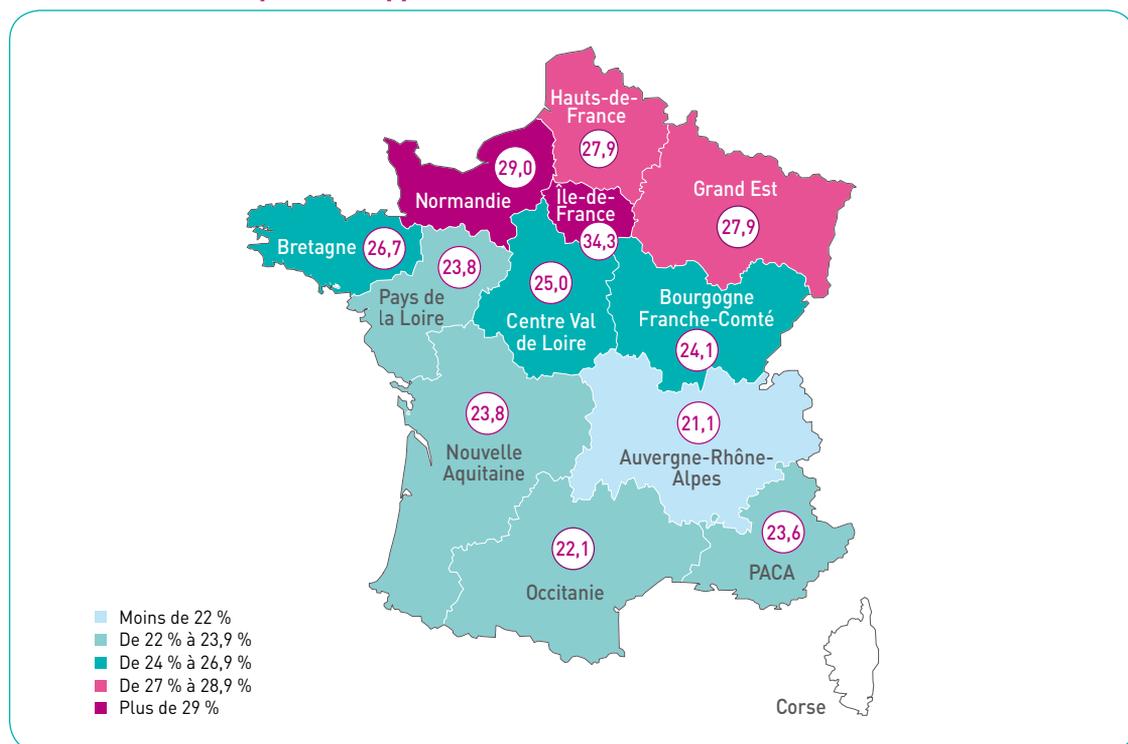
Sources : (1) MEN-MESR DEPP, SIFA 2014-2015, traitement ISM - champ : apprentis formés dans les TPE de moins de 20 salariés. (2) INSEE-DADS 2013.

16 Les chiffres des apprenties par région

La part des apprenties dans les métiers de l'artisanat atteint des scores très variables selon les régions. La région présentant la part d'apprenties la plus élevée est l'Île-de-France (34 %) et le score le plus faible est celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes (21,1 %).

Ces disparités sont beaucoup plus prononcées que celles constatées pour l'emploi salarié, même si l'on retrouve le même contraste entre les régions du Nord de la Loire, plus féminisées, et celles du sud.

Part des femmes parmi les apprentis des TPE artisanales



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2014-2015, traitement ISM – apprentis employés dans les TPE artisanales de moins de 20 salariés.

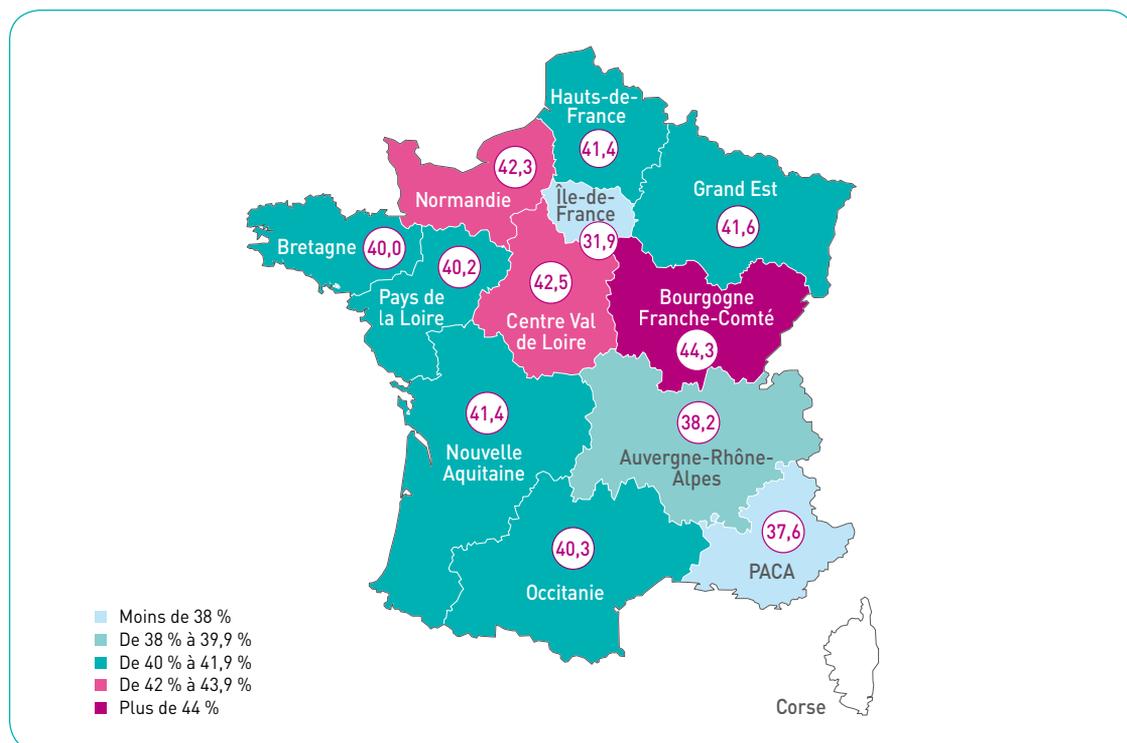
IV. Les entreprises de proximité au féminin

Concernant le commerce alimentaire et l'hôtellerie-restauration, la part de femmes parmi les apprenties présente une cartographie différente. Pour la formation par apprentissage à ces activités, l'Île-de-France est en fin de classement avec 31,9 % d'apprenties (ce taux est néanmoins

cohérent avec la part de femmes dans l'emploi salarié du secteur : 35 %).

Les taux les plus élevés d'apprenties sont atteints en régions Centre Val de Loire (42,5 %), Normandie (42,3 %) et Bourgogne-Franche-Comté (44,3 %).

Part des femmes parmi les apprentis des TPE du commerce alimentaire et de l'hôtellerie-restauration



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2014-2015, traitement ISM – apprentis employés dans les TPE de moins de 20 salariés.

17 Le choix des diplômes préparés

Dans l'artisanat, les jeunes femmes s'orientent donc encore massivement vers les métiers « bastions » de leurs aînées. Les apprenties sont majoritaires dans la préparation des diplômes de coiffure, d'esthétique ou de fleuristerie, ou dans les diplômes de vente et de gestion. Ainsi, dans les activités de l'alimentation, les

apprenties préparent principalement le CAP « employé de vente de produits alimentaires » ou le « Bac Pro commerce ».

Dans le BTP ou l'artisanat de fabrication, les principaux recrutements d'apprenties se font pour préparer le BTS « assistant de gestion PME PMI » ou le BTS « négociation et relation client ».

Palmarès des diplômes les plus préparés par les apprenties dans l'artisanat

	Nombre d'apprenties en 2014/2015 (en milliers)	Part des femmes dans l'ensemble des apprentis formés
CAP Coiffure	8	88 %
BP Coiffure	6,5	89 %
CAP Employé vente produits alimentaires	4,2	88 %
CAP Pâtissier	2,6	27 %
BP Esthétique Cosmétique Parfumerie	2,1	99 %
CAP Fleuriste	1,3	91 %
Bac Pro Commerce	1,3	70 %
BP Fleuriste	1,3	92 %
CAP esthétique	1,3	98 %
BTS Assistant de gestion PME PMI	0,7	90 %
Brevet de maîtrise coiffure	0,5	90 %
Mention complémentaire pâtisserie glacerie chocolaterie	0,4	35 %
Mention complémentaire coloriste permanentiste	0,4	92 %
CAP Peintre-applicateur de revêtement	0,4	12 %
BTM pâtissier confiseur	0,4	32 %
BTM prothésiste	0,1	51 %
BM esthéticienne	0,1	96 %
BTM photographe	0,1	69 %

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA, traitement ISM - champ : apprentis formés dans les TPE de moins de 20 salariés.

On constate néanmoins l'intérêt croissant des jeunes femmes pour certains métiers à recrutement traditionnellement masculin, comme la pâtisserie et la boulangerie. Le principal métier du BTP s'ouvrant au public féminin est celui de peintre-applicateur de revêtement.

Les femmes sont également nombreuses à préparer le métier de prothésiste dentaire et certains diplômes de métiers d'art comme la bijouterie, la tapisserie, la mode, la maroquinerie, etc.

IV. Les entreprises de proximité au féminin

Palmarès des diplômes préparés par les apprenties dans les métiers d'art en 2014-2015

Intitulés des diplômes	Effectif d'apprenties en formation*	Part des femmes dans l'ensemble des apprentis formés
CAP tapissier siège	44	67 %
CAP bijouterie joaillerie	31	66 %
CAP métiers de la mode / flou	23	92 %
CAP tapissier décor	21	88 %
BMA bijouterie joaillerie	18	72 %
BP ameublement-tapiserie	18	64 %
CAP maroquinerie	16	73 %
CAP doreur ornemaniste	15	75 %

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA, traitement ISM – champ : apprentis formés dans les TPE de moins de 20 salariés.

* Le total des apprentis formés à ces métiers rares est généralement très faible pour l'ensemble du territoire national.

Dans le commerce alimentaire et l'hôtellerie-restauration, la segmentation constatée dans les emplois salariés du secteur se retrouve dans les choix de formation des apprentis : les femmes sont plus nombreuses dans les métiers de service

et de vente, tandis que les hommes préparent surtout des diplômes de cuisine.

Palmarès des diplômes préparés par les apprenties dans les activités du commerce alimentaire de détail et HCR en 2014-2015

	Effectif d'apprenties en formation (en milliers)	Part des femmes dans l'ensemble des apprentis formés
CAP restaurant	4,1	57 %
CAP Cuisine	2,6	25 %
BAC PRO commercialisation et service en restauration	0,6	51 %
BP restaurant	0,5	58 %
BP cuisinier	0,4	23 %
CAP Services en brasserie-café	0,4	52 %
BAC PRO cuisine	0,4	24 %

Source : MEN-MESR DEPP, SIFA, traitement ISM - champ : apprentis formés dans les TPE de moins de 20 salariés.

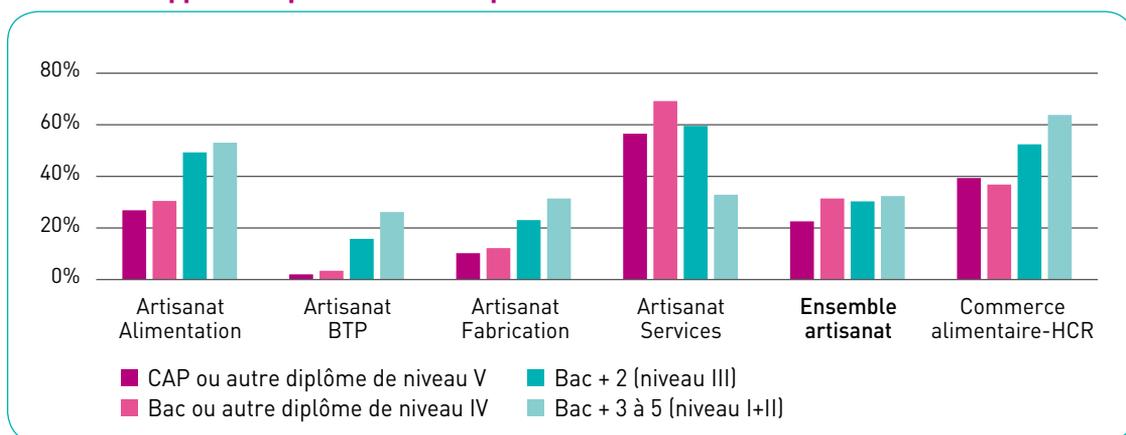
18 Plus d'apprenties dans les diplômes de niveau Bac ou supérieurs

Plus le niveau du diplôme préparé est élevé, plus la part de femmes parmi les apprentis est importante. Cette caractéristique s'observe dans tous les secteurs (sauf dans les services). Ce phénomène trouve son explication dans la nature des métiers choisis : les diplômes de gestion

ou de vente – qui correspondent à l'orientation métier des femmes – sont plus souvent des diplômes de niveau Bac ou supérieurs.

Le fait que les jeunes femmes soient globalement « meilleures élèves » peut également renforcer ces choix d'orientation.

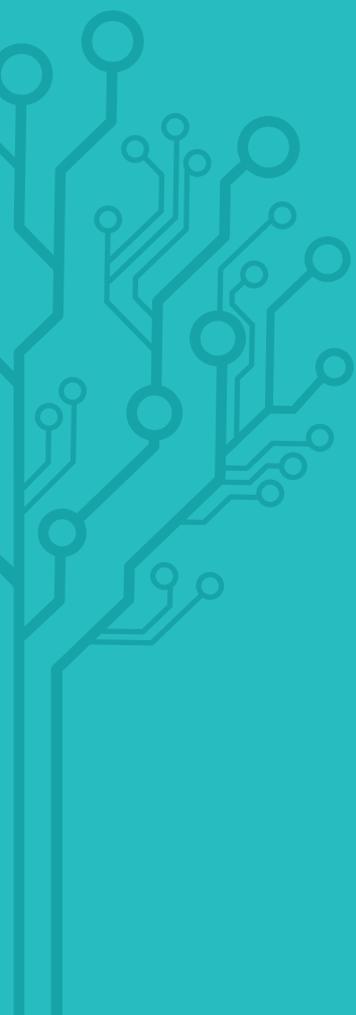
Part des apprenties par niveaux de diplômes



Source : MEN-MESR DEPP, SIFA 2014-2015, traitement ISM - champ : apprentis formés dans les TPE de moins de 20 salariés.

Clé de lecture : dans l'artisanat de fabrication, 21 % des apprentis préparant un diplôme de niveau BAC + 2 sont des femmes, alors que ces dernières ne représentent que 8 % des effectifs d'apprentis en diplôme de CAP.

Annexe méthodologique



Deux méthodes sont utilisées dans ce document pour circonscrire le champ de l'artisanat :

1. Sources INSEE

Dans la source SIRENE-INSEE, ont été considérées comme artisanales les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers, conformément à la définition juridique.

L'INSEE (base démographie des entreprises) dispose de cette variable, ce qui permet de circonscrire précisément l'ensemble des entreprises artisanales. En revanche, les fichiers INSEE ne permettent pas actuellement de distinguer les entreprises dont l'activité artisanale est exercée à titre principal (c'est-à-dire réalisant la majorité de leur chiffre d'affaires d'une activité artisanale), de celle dont l'activité artisanale est exercée à titre secondaire. Or cette donnée est utile pour le calcul des emplois et les données financières, qui ne prennent en compte que les entreprises exerçant une activité artisanale à titre principal. Pour contourner cette difficulté méthodologique, les entreprises artisanales ont été classées en deux sphères, selon les préconisations de la Direction Générale des Entreprises et du rapport du « Groupe technique sur les statistiques régionales et locales de l'artisanat » présenté en octobre 2004 au Conseil national de l'information statistique.

Une première sphère ("le noyau dur" des activités artisanales) regroupe les entreprises artisanales dont le code NAF est en correspondance totale avec la nomenclature d'activités artisanales (NAFA). Les entreprises immatriculées sous l'un de ces 326 codes d'activités (voir encadré ci-contre) sont considérées comme principalement artisanales, de même que les entreprises du code 8130Z [services d'aménagement paysager] qui exercent également pour la plupart une double activité de maçonnerie générale. Les données INSEE sont calculées sur la base de ce noyau dur.

Une seconde sphère comprend :

- 20 codes NAF pour lesquels la correspondance avec le code NAFA est partielle [0162Z ; 1910Z ; 1920Z ; 2110Z ; 2120Z ; 3700Z ; 3812Z ; 3821Z ; 3822Z ; 4299Z ; 4789Z ; 5221Z ; 5819Z ; 7311Z ; 7410Z ; 8211Z ; 8219Z ; 9001Z ; 9609Z ; 4781Z ; 5610C] ;
- tous les autres codes [soit 384] pour lesquels il n'existe aucune correspondance avec la NAFA : les entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers sous ce code exercent une activité artisanale à titre secondaire.

Les données de cette sphère ne sont pas prises en compte. Cette méthode "par défaut" pour distinguer activités principales/activités secondaires sera abandonnée, dès lors que l'INSEE aura intégré tous les codes NAFA (opération en cours).

2. Autres sources

Dans les sources ne disposant pas de la variable « entreprise artisanale » (comme les bases INSEE/DADS, INSEE/ESANE, la base ACOSS-URSSAF, l'enquête Besoins de Main-d'Œuvre de Pôle Emploi/Credoc), le champ d'analyse porte sur les « TPE artisanales » (entreprises de moins de 20 salariés) immatriculées dans les 326 codes NAF pour lesquelles existe une correspondance totale avec la NAFA, ainsi que les entreprises de moins de 20 salariés du code 8130Z (services d'aménagement paysager).

Dans la base RSI, le périmètre d'étude est celui des indépendants affiliés dans ces mêmes 327 codes. La base RSI ne comprenant pas d'indication sur la taille des entreprises, cette méthode conduit probablement à surestimer le nombre d'indépendants de 10 000 environ, répartis pour moitié dans le BTP, pour l'autre dans les activités de fabrication (il s'agit principalement de gérants majoritaires d'entreprises de plus de 10 salariés).

NOYAU DUR DE L'ARTISANAT

CODES PRIS EN COMPTE par grands secteurs et sous-secteurs

Alimentation

- **Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie et glacerie:** 1052Z 1071A 1071C 1071D 1072Z 1082Z
- **Viandes et poissons:** 1011Z 1012Z 1013A 1013B 1020Z 4722Z 4723Z
- **Autres activités de l'alimentation:** 1031Z 1032Z 1039A 1039B 1041A 1041B 1042Z 1051A 1051B 1051C 1051D 1061A 1061B 1062Z 1073Z 1081Z 1083Z 1084Z 1085Z 1086Z 1089Z 1091Z 1092Z 1101Z 1102A 1103Z 1104Z 1105Z 1106Z 1107A 1107B

Fabrication

- **Textile, habillement, cuir et chaussure:** 1310Z 1320Z 1330Z 1391Z 1392Z 1393Z 1394Z 1395Z 1396Z 1399Z 1411Z 1412Z 1413Z 1414Z 1419Z 1420Z 1431Z 1439Z 1511Z 1512Z 1520Z
- **Travail du bois:** 1610A 1610B 1621Z 1622Z 1623Z 1624Z 1629Z
- **Papier, imprimerie, reproduction:** 1711Z 1712Z 1721A 1721B 1721C 1722Z 1723Z 1724Z 1729Z 1812Z 1813Z 1814Z 1820Z
- **Matériaux de construction, chimie, verre et céramique:** 0729Z 0811Z 0812Z 0891Z 0892Z 0893Z 0899Z 0990Z 2011Z 2012Z 2013A 2013B 2014Z 2015Z 2016Z 2017Z 2020Z 2030Z 2041Z 2042Z 2051Z 2052Z 2053Z 2059Z 2060Z 2211Z 2219Z 2221Z 2222Z 2223Z 2229A 2229B 2311Z 2312Z 2313Z 2314Z 2319Z 2320Z 2331Z 2332Z 2341Z 2342Z 2343Z 2344Z 2349Z 2351Z 2352Z 2361Z 2362Z 2363Z 2364Z 2365Z 2369Z 2370Z 2391Z 2399Z
- **Travail des métaux:** 2410Z 2420Z 2431Z 2432Z 2433Z 2434Z 2441Z 2442Z 2443Z 2444Z 2445Z 2446Z 2451Z 2452Z 2453Z 2454Z 2511Z 2512Z 2521Z 2529Z 2530Z 2540Z 2550A 2550B 2561Z 2562A 2562B 2571Z 2572Z 2573A 2573B 2591Z 2592Z 2593Z 2594Z 2599A 2599B 2811Z 2812Z 2813Z 2814Z 2815Z 2821Z 2822Z 2823Z 2824Z 2825Z 2829A 2829B 2830Z 2841Z 2849Z 2891Z 2892Z 2893Z 2894Z 2895Z 2896Z 2899A 2899B 2910Z 2920Z 2931Z 2932Z 3011Z 3012Z 3020Z 3030Z 3040Z 3091Z 3092Z 3099Z
- **Fabrication de meubles:** 3101Z 3102Z 3103Z 3109A 3109B
- **Fabrication d'articles divers:** 2611Z 2612Z 2620Z 2630Z 2640Z 2651A 2651B 2652Z 2660Z 2670Z 2680Z 2711Z 2712Z 2720Z 2731Z 2732Z 2733Z 2740Z 2751Z 2752Z 2790Z 3211Z 3212Z 3213Z 3220Z 3230Z 3240Z 3250A 3250B 3291Z 3299Z
- **Réparation et installation de machines et d'équipements industriels:** 3311Z 3312Z 3313Z 3314Z 3315Z 3316Z 3317Z 3319Z 3320A 3320B 3320C 3320D
- **Récupération:** 3831Z 3832Z 3900Z

Bâtiment et travaux publics

- **Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels:** 4120A 4120B
- **Génie civil:** 4211Z 4212Z 4213A 4213B 4221Z 4222Z 4291Z
- **Démolition, terrassement, forages, sondages:** 4311Z 4312A 4312B 4313Z
- **Maçonnerie générale, couverture, étanchéification:** 4391A 4391B 4399A 4399B 4399C 4399D 4399E 8130Z
- **Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation:** 4321A 4321B 4322A 4322B 4329B
- **Cloisonnement, travaux de finition:** 4329A 4331Z 4332A 4332B 4332C 4333Z 4334Z 4339Z

Services

- **Services automobiles:** 4520A 4520B 4540Z 7120A
- **Transports:** 4932Z 4942Z 8690A
- **Activités de réparations (hors automobile):** 9511Z 9512Z 9521Z 9522Z 9523Z 9524Z 9525Z 9529Z
- **Soins à la personne:** 9602A 9602B
- **Autres services:** 4776Z 7420Z 8020Z 8121Z 8122Z 8129A 8129B 8292Z 9003A - 9601A 9601B 9603Z

3. Données complémentaires sur le commerce alimentaire de détail et l'hôtellerie-restauration

Le périmètre d'observation de ce cahier a été élargi, à la demande de l'U2P et de la CGAD, à quelques secteurs du commerce alimentaire de détail et de l'hôtellerie-restauration. Dans ces activités, sont comptabilisés et analysés les entreprises de moins de 20 salariés et les emplois ou postes associés.

CODES PRIS EN COMPTE

Commerce alimentaire de détail

4711B 4711C 4721Z 4724Z 4725Z 4729Z 4781Z

Hôtellerie-restauration

5510Z 5610A 5621Z 5630Z

Remarque

Tous les effectifs du code 4781Z (commerce alimentaire de détail sur éventaires et marchés) sont rattachés au sous secteur « commerce alimentaire », même si une partie des entreprises relève de l'artisanat.

En revanche, il n'est pas tenu compte dans notre périmètre du code 5610C (restauration rapide), dont une partie seulement des entreprises relèvent du champ (fabrication de plats à emporter). Il s'agit d'une activité en plein développement.

